



Communiqué de presse
23 mars 2020

Confinement et logement Exigeons des mesures concrètes sur les loyers

Suite aux mesures prises par le gouvernement afin de lutter contre la crise du COVID-19, le confinement est devenu une réalité pour l'ensemble de la population. Au-delà de l'impact sanitaire, économique et psychologique de cette crise, les conséquences sociales sont majeures.

De nombreux citoyens sont confrontés au chômage partiel, au licenciement et aux risques de faillites d'entreprises. Face à cette situation, la crise du logement va irrémédiablement s'aggraver.

Face à la perte de leurs revenus, de nombreux locataires vont se retrouver sans toit, se mettant en danger ainsi que le reste de la population. D'autres devront s'endetter, les fragilisant davantage une fois la crise passée.

Afin de limiter les faillites, le président de la République, lors de son allocution du 16 mars, a annoncé le report des loyers et charges pour les baux commerciaux des TPE et PME. La trêve hivernale pour les baux d'habitation a également été reportée au 31 mai, permettant à de nombreuses familles de rester chez elles.

Si nous saluons ces mesures, nous les estimons insuffisantes face à la gravité de la crise sanitaire que nous traversons. Elles ignorent notamment les risques de surendettement des locataires.

Au-delà des consignes de bienveillance des fédérations de bailleurs sociaux et privés, nous demandons au gouvernement :

- **De prendre des mesures concrètes pour étendre la trêve hivernale pour motif de dette locative à l'ensemble de l'année 2020**
- **Le report et l'échelonnement des loyers pour les locataires**
- **Un moratoire auprès des banques pour les propriétaires et les copropriétaires**

Tout en ayant parfaitement conscience de la nécessité d'agir avec célérité, la CLCV demande à être informée et associée aux mesures qui seront prises dans le domaine du logement afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire.